

Interpellation d'Yves Bassambi au Collège du Bourgmestre et des Echevins concernant « la croissance des détresses psychologiques liées à la crise sanitaire de la Covid-19 » au Conseil communal du 9 décembre 2020

Les deux périodes de confinement et plus largement la période sanitaire entraînent des difficultés sociales, économiques et éducatives.

De ces difficultés découlent des troubles psychologiques. Le monde de la santé alerte sur l'augmentation des cas de problèmes de tristesse, d'angoisse, et malheureusement parfois aussi des idées suicidaires, information confirmée par le docteur Gérald Deschietere, psychiatre responsable de l'unité de crise aux Cliniques universitaires Saint-Luc à Bruxelles le 28 novembre 2020 sur rtbf.be.

Face à cette situation, les pouvoirs locaux doivent prendre leurs responsabilités. Le système de santé en Belgique bénéficie de structures dédiées à l'accueil, la prise en charge et l'accompagnement des Belges souffrants de troubles psychologiques.

Je souhaiterais dès lors vous poser la question suivante :

- Quelles dispositions concrètes concernant l'accueil des publics fragiles, connaissant une difficulté psychologique, relevant d'un trouble de santé mentale comptez-vous mettre en œuvre dès à présent pour apporter les réponses nécessaires aux Tannois?

Réponse

La commune de Saint-Josse-ten-Noode, inquiète de l'impact de la crise sanitaire sur la santé mentale de la population, a décidé de mettre en place des actions visant à encadrer les situations à risque.

La santé mentale est la grande oubliée de la crise sanitaire et de nombreuses études montrent qu'une partie importante de nos citoyens est en situation de souffrance.

Face à cela, nous avons réagi en mobilisant les moyens au niveau communal.

Ces espaces de décompression agissent comme une soupape. Ils permettent à chacun de souffler, de prendre du recul et de restreindre les dérives négatives par l'effet d'un changement de cadre et d'un accompagnement si besoin.

Mettre ce service à disposition de la population est fondamental quand on sait que les logements sont souvent exigus à Saint-Josse.

Concrètement, les espaces de décompression sont accessibles sur demande, pour une plage horaire définie en fonction des besoins et la présence d'un travailleur social est laissée à la discrétion du demandeur.

Toute demande peut être adressée au Service Prévention au T. 02/210.44.62(65) qui assurera un accompagnement spécifique.

L'exonération de la taxe sur les secondes résidences pour les étudiant·e·s.

C'est en période de crise, comme celle que nous vivons actuellement, que l'on voit la précarité des étudiant·e·s s'aggraver¹. La taxe sur les résidences secondaires, ne fait qu'alourdir les difficultés (administratives et financières) que rencontrent déjà les étudiant·e·s les plus précaires. En particulier lorsque ces personnes n'ont pas droit à une bourse et aux aides sociales (car elles n'entrent pas dans les critères de sélection).

L'utilité d'une taxe habitation est, notamment, de faire payer à l'habitant·e·s des services que la commune fournit. Il est toutefois possible, comme c'est le cas à Saint-Josse-ten-Noode, de réduire les frais liés à certains services communaux. C'est un choix politique qui contribue à alléger les charges financières qui pèsent sur les habitant·e·s de notre commune.

Lors du conseil communal du 17 décembre 2018, monsieur le Bourgmestre nous a présenté l'idée du Collège d'exonérer les étudiant·e·s² bénéficiant d'une aide sociale de la taxe sur les résidences secondaires. Vous deviez revenir sur ce point pour le premier semestre 2019, mais malheureusement cette modification de taxe ne nous a pas été présentée.

Dès lors:

Pourriez-vous nous partager les montants annuels des taxes sur les résidences secondaires enrôlées pour le cas des étudiant·e·s depuis 2018 ?

Pourriez-vous nous expliquer pourquoi l'idée d'exonérer les étudiant·e·s, bénéficiant d'une aide sociale, de la taxe sur les secondes résidences n'a pas pu être développée dans le dernier règlement de taxe ?

Au vu des difficultés liées à la période covid, ne serait-il pas opportun d'exempter toutes les personnes ayant le statut étudiant de la taxe sur les secondes résidences ? Qu'en pensez-vous ?

¹ [Plus de 160 000](#) étudiant·e·s jobistes ont été durement touché·e·s suite à la première période de confinement cette année et la plupart ne bénéficient pas d'une protection sociale.

² La taxe sur les résidences secondaires pour les étudiant·e·s à Saint-Josse-ten-Noode s'élève à 74 € pour 2021 et elle est majorée au 1er janvier de chaque année de 2,5%. Dans d'autres communes de la région, comme à [Bruxelles-ville](#) et [Forest](#), cette taxe n'est pas appliquée aux étudiant·e·s.

Werf Gesuklooster - Chantier cloitre du Gesu

Het deel van het klooster aan de hoek van de Koningsstraat en de Haachtse Steenweg is volledig dichtgetimmerd en draagt sinds kort affiches van een afbraakbedrijf.

Vorig jaar werd aangekondigd dat het Gesuklooster (uitgezonderd de kerk die in handen blijft van de vorige eigenaar die er handelsruimte wil voorzien) zou worden verkocht aan een nieuwe eigenaar die het hotelproject liet varen en aankondigde dat hij een nieuwe stedenbouwkundige vergunning zou aanvragen voor woningen en zogenaamde co-living.

<https://www.bruzz.be/stedenbouw/geen-hotel-maar-woningen-en-winkels-gesuklooster-2019-06-06>

Bij mijn weten is er nog geen nieuwe bouwvergunning aangevraagd maar worden er nu wel afbraakwerken aangekondigd.

vragen:

Is er een nieuwe vergunning aangevraagd en toegekend? of gebeuren de aanstaande werken op basis van de oude vergunning ?https://openpermits.brussels.nl/_14/PFD/494768 (uit 2014 toegekend in 2019 door het gewest na procedures bij de Raad van State)

Heeft u een zicht op wat er precies zal worden afgebroken en het verdere verloop van de werf? Zal er een nieuwe vergunning worden ingediend door de nieuwe eigenaar en zo ja wanneer en voor welk project precies? Wat zijn de plannen voor de kerk die in handen blijft van de vorige eigenaar van het klooster? Kan de huidige eigenaar de vergunning uit 2019 gebruiken voor afbraakwerken in afwachting van een nieuwe vergunning?

Ik dank u

Frederic Roekens